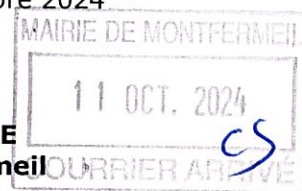


**Le Directeur des Infrastructures**

DGA-INFRA/FP/TC/Scop N° 24003705  
Affaire suivie par : Thomas CHAVANNE  
[thomas.chavanne@iledefrance-mobilites.fr](mailto:thomas.chavanne@iledefrance-mobilites.fr)

Paris, le 12 septembre 2024

**M. Xavier LEMOINE**  
**Maire de Montfermeil**  
**Hôtel de ville**  
**7 Place Jean Mermoz**  
**93370 MONTFERMEIL**



**Lettre recommandée A.R. N° 2C 179 270 0785 2**

**Objet : Nouvelle branche du tram-train T4 vers le plateau de Clichy-Montfermeil**

Monsieur le Maire,

Afin de donner suite à votre courrier adressé à nos services le 10 juillet dernier dans lequel vous avez émis votre volonté de finaliser le processus de vente d'un lot de parcelles de 884 m<sup>2</sup> ayant fait l'objet d'un accord écrit en 2015 pour un montant de 544 110 €.

Ces parcelles ayant été occupées à titre gratuit pour l'installation d'une base vie chantier lors de la construction du Tramway, Ile-de-France Mobilités souhaite régulariser cette occupation en vous donnant son accord sur une acquisition au prix négocié en 2015 de 615,5 €/m<sup>2</sup> pour 733 m<sup>2</sup> soit **451 161,5 euros**.

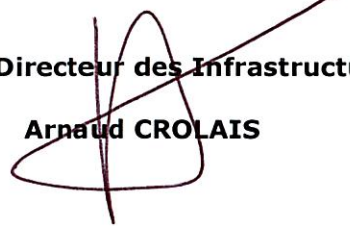
Etant également précisé que cette proposition porte seulement sur les parcelles correspondantes à la voirie communale et à l'emprise du Tramway cadastrées A 966, 974, 968, 970, 972, 976 et 978. En effet, l'acquisition des parcelles A 223 et A 580 appartenant à votre établissement et étant couvertes par un ouvrage lié au Tramway T4 (sous-station) sera régularisée ultérieurement au prix alors estimé par la DNID.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

*Bien à vous,*

**Le Directeur des Infrastructures,**  
**Arnaud CROLAIS**



Contre signature signifiant l'accord sur la chose et la proposition financière

Pièce jointe : plan parcellaire